



Problème d'électricité dans mon logement

Par **yasson**, le **05/02/2011** à **18:29**

Bonjour,
Le 31/01/2011 j'aménage avec ma fiancé dans un appartement en location dans une résidence privée par l'intermédiaire de la régie oralia sogelem. Après l'état des lieux, je pars dans le couloir récupérer le numéro du compteur électrique pour ouvrir ma ligne EDF, Surprise pas de compteur. Je contacte immédiatement la régie qui m'annonce qu'il n'était pas au courant et que les démarches pour l'installation du compteur sont à faire par mes soins auprès d'Edf.
01/02/2011 Après de nombreux appel chez EDF qui ne comprenait a rien a ma situation, je suis tombé sur une personne qui ma signaler que le compteur avait été enlevé pour cause de vandalisme et que erdf TNT allait me contacter, jamais personne ne ma rappeler alors j'ai essayé de contacter ERDF TNT qui son injoignable par téléphone et par fax. Durant la semaine, je recontacte EDF et tombe sur une personne qui se renseigne et me dit que mon dossier est chez ERDF TNT et que c'est a moi de les contacter, je lui explique que c'est impossible de les avoir et me répond qu'ils ne peuvent rien faire.
Désespérer je contacte le directeur de l'agence de location en lui rappelant la loi et que normalement ce n'est pas a moi de faire les démarche pour installation du compteur et que je refusais de payer un loyer pour un logement ou je ne suis pas prêt d'avoir l'électricité et qu'en attendant je dormais a l'hôtel et parfois chez des amis. Il contacte (directeur de l'agence de location) EFD le jeudi matin 03/02/2011 et m'annonce qu'EDF allait me contacter dans les 24 heures, a ce jour je n'ai toujours pas reçu aucun d'appel et je sais très bien qu'ils ne sont pas prêt de venir.
SVP quelqu'un connait t'il les démarche a effectuer pour mes droits car je refuse de payer un loyer pour un appartement que je ne peux habiter surtout qu'il on déjà encaissé mon chèque, on ma conseiller d'aller voir un huissier pour faire constater que l'appartement n'a pas de compteur, que me conseillez –vous ?
Ps : j'ai déjà envoyer une lettre en recommandé à l'agence avec accusé de réception leur signalant le problème.
Merci pour vos réponse

Par **jeetendra**, le **05/02/2011** à **18:55**

[fluo]Adil du Rhone[/fluo]
Villefranche-sur-Saône 04 74 65 61 11
Bonsoir, contactez lundi l'Association ADIL (défense des locataires), ils pourront vous aider, courage à vous, cordialement.

Par **Marion2**, le **05/02/2011** à **19:50**

Et surtout, réglez votre loyer afin d'éviter des problèmes.
Seul le Juge peut vous autoriser à verser le montant du loyer sur un compte bloqué.

Par **yasson**, le **06/02/2011** à **14:19**

merci pour vos réponse